

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 4 avril 2022 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Patrick Boisselle  
Julie L'Homme  
Sylvain Boisselle

Sont absents:  
Patrick Godin  
Jacques Desrosiers

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **1 – Ouverture de la séance**

### **2 – Adoption de l'ordre du jour**

### **3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

### **4 – Période de questions**

### **5 – Administration**

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

5.5 - Dépôt du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur

5.6 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

5.7 - Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021

### **6 – Législation**

### **7 – Service des travaux publics**

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

7.2 - Programme d'aide à la voirie locale 2021-2022 - volet Entretien des routes locales - Reddition de comptes

7.3 - Contrat pour des travaux de scellement de fissures

7.4 - Contrat pour des travaux de rapiéçage

7.5 - Contrat pour des travaux de marquage de chaussée

7.6 - Autorisation d'achat d'enseignes indiquant les limites territoriales de la Municipalité

7.7 - Octroi du mandat de surveillance de chantier pour le remplacement de ponceaux et la surveillance partielle du pavage du rang Saint-Yves

7.8 - Travaux de débroussaillage des glissières de sécurité

7.9 - Entretien du terrain à la Croix Thiersant

### **8 – Service d'urbanisme**

8.1 - Rapport des permis

### **9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

9.1 - Proclamation "Semaine nationale du don d'organes et de tissus"

58-04  
2022

- 9.2 - Proclamation "Semaine nationale de la santé mentale 2022"
- 9.3 - Dépôt du rapport d'audit de conformité - Transmission des rapports financiers - Commission municipale du Québec
- 9.4 - PRABAM - Peindre la porte du garage municipal
- 9.5 - PRABAM - Enseigne du garage municipal
- 9.6 - Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective
- 9.7 - Demande à la MRC de Pierre-De Saurel pour la répartition municipale des redevances du parc éolien Pierre-De Saurel pour l'année d'opération 2021

#### **10 – Analyse des demandes d’appui reçues**

#### **11 – Varia**

#### **12 – Période de questions**

#### **13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

59-04  
2022

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 7 mars 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne participe à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

### **5 - ADMINISTRATION**

60-04  
2022

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 au montant de 87 448,00\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 au montant de 87 448,00\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mars.

#### **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Aucun rapport des délégués aux comités.

#### **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 4 avril 2022).

**61-04  
2022**

#### **5.5 - Dépôt du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur**

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2021 a été présenté aux membres du Conseil;

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que ce Conseil adopte le rapport financier 2021 et le rapport de l'auditeur préparés par Daniel Tétreault, CPA inc. et autorise le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**62-04  
2022**

#### **5.6 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier**

Le maire fait la lecture du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2021, démontrant un surplus budgétaire pour 2021 de 78 057,00\$;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport du maire et de le publier sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**63-04  
2022**

#### **5.7 - Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021, présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021 et de le publier sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **6 - LÉGISLATION**

#### **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

##### **7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal**

Aucun rapport n'a été déposé.

64-04  
2022

### **7.2 - Programme d'aide à la voirie locale 2021-2022 – volet Entretien des routes locales – Reddition de comptes**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 59 799\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021-2022;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les compensations versées à la Municipalité en 2021-22 doivent être affectées aux deux tiers à des dépenses d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissements admissibles qui y sont liées;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et unanimement résolu et adopté

Que la municipalité de Saint-Aimé informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

65-04  
2022

### **7.3 - Contrat pour des travaux de scellement de fissures**

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour des travaux de scellement de fissures d'asphalte 2022;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

En conséquence  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

De retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme soit, *Permaroute inc.* pour le scellement de fissures d'asphalte selon l'option 1 entre 5 000 et 10 000 ml. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

66-04  
2022

### **7.4 - Contrat pour des travaux de rapiéçage**

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour des travaux de rapiéçage manuel dans divers chemins de la municipalité;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

En conséquence  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'octroyer au montant de 11 210,07\$ taxes incluses, en tenant compte de la quantité de tonnes approximative mentionnée au devis, le contrat relatif aux travaux de rapiéçage manuel dans divers chemins de la municipalité à la compagnie *Les Entreprises Cournoyer Asphalte Itée.* Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

67-04  
2022

### **7.5 - Contrat pour des travaux de marquage de chaussée**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a procédé à une demande de soumission sur invitation pour le marquage de la chaussée dans divers chemins de la municipalité;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

En conséquence  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

De retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Marquage Signalisation Rive Sud B.A. Inc.*, pour le marquage de la chaussée au coût de 6 674,76\$ taxes incluses et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**68-04  
2022**

### **7.6 - Autorisation d'achat d'enseignes indiquant les limites territoriales de la Municipalité**

Considérant que la Municipalité désire unifier les enseignes indiquant les limites territoriales de la Municipalité;

Considérant la soumission de *Enseignes André* datée du 16 mars 2022 au coût de 900\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'autoriser l'achat des enseignes indiquant les limites territoriales de la Municipalité auprès de la compagnie *Enseignes André* au montant de 900\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-35500-649.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**69-04  
2022**

### **7.7 - Octroi du mandat de surveillance de chantier pour le remplacement de ponceaux et la surveillance partielle du pavage du rang Saint-Yves**

Considérant l'offre de service professionnel de *LD services et consultants* datée du 24 mars 2022 pour la surveillance de chantier relativement au remplacement des ponceaux et la surveillance partielle du pavage d'une partie du rang Saint-Yves au taux horaire de 89,35\$, et ce, pour environ 46 heures;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'octroyer le mandat de surveillance pour les travaux de remplacement de ponceaux et la surveillance partielle du pavage d'une partie du rang Saint-Yves à *LD services et consultants* au taux horaire de 89,35\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-411.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**70-04  
2022**

### **7.8 - Travaux de débroussaillage des glissières de sécurité**

Considérant l'offre de service présentée par *Services d'Arbres de la Sablonnière inc.* le 27 mars dernier pour l'entretien des glissières de sécurité au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'octroyer le contrat pour le débroussaillage des glissières de sécurité à la compagnie *Services d'Arbres de la Sablonnière inc.* au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**71-04  
2022**

### **7.9 - Entretien du terrain à la Croix Thiersant**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

De retenir les services de *O.G Villiard* pour effectuer l'entretien du terrain à la Croix Thiersant. Le tarif sera de 60\$ plus les taxes applicables pour chaque coupe.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **8.1 - Rapport des permis**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que sept (7) permis ont été émis pour la période mars 2022.

## **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

**72-04  
2022**

### **9.1 - Proclamation "Semaine nationale du don d'organes et de tissus"**

La "Semaine nationale du don d'organes et de tissus" se tiendra du 24 au 30 avril 2022;

Considérant que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour plus de 888 personnes en attente d'une transplantation au Québec;

Considérant qu'il est essentiel que chaque citoyen soit sensibilisé à cette importante cause;

Considérant que l'engagement des municipalités dans la promotion du don d'organes et de tissus contribue à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation des citoyens;

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu que le conseil proclame la semaine du 24 au 30 avril 2022, "Semaine nationale du don d'organes et de tissus" et invite les citoyens de Saint-Aimé à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**73-04  
2022**

### **9.2 - Proclamation "Semaine nationale de la santé mentale 2022"**

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai 2022;

Considérant que faire connaître les *7 astuces pour se recharger* contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

Considérant que la Campagne 2022-2023 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « CHOISIR c'est ouvrir une porte »;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

Par conséquent, il est adopté à l'unanimité et résolu que la Municipalité de Saint-Aimé proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**74-04  
2022**

### **9.3 - Dépôt du rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers – Commission municipale du Québec**

Considérant l'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec auprès de 1 088 municipalités locales, de 87 municipalités régionales de comté (MRC) et de 2 communautés métropolitaines portant sur la transmission des rapports financiers;

Considérant que l'objectif de l'audit était de s'assurer que le rapport financier des municipalités locales, des MRC et des communautés métropolitaines auditées avait été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'encadrement légal applicable, et ce, pour les exercices financiers 2016 à 2020;

Considérant que suite à la réception du travail d'analyse effectué, il en ressort que la Municipalité de Saint-Aimé est conforme aux exigences légales portant sur le délai de transmission des rapports financiers;

Considérant la déclaration faite et produite à la Commission par la directrice générale quant à la véracité et à l'authenticité des informations divulguées;

Considérant qu'en conformité avec l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le rapport d'audit doit être déposé à la première séance du conseil suivant la réception.

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le Conseil prend acte du rapport d'audit de conformité reçu de la Commission municipale du Québec (CMQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**75-04  
2022**

### **9.4 - PRABAM – Peindre la porte du garage municipal**

Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour des bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant qu'il y a lieu de peindre la porte du garage municipal afin de s'harmoniser avec les couleurs du nouveau revêtement;

Considérant la soumission de *Portes de Garage Ste-Victoire* datée du 7 mars 2022 au montant de 2 175\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé octroie le contrat à *Portes de Garage Ste-Victoire* pour peindre la porte du garage municipal au montant de

2 175\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-02003-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**76-04  
2022**

#### **9.5 - PRABAM – Enseigne du garage municipal**

Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour des bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que des travaux de réfection du garage municipal seront effectués cette année;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer l'enseigne actuelle sur le garage municipal;

Considérant la soumission d'*Enseignes André* datée du 30 mars 2022 au montant de 2 170\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'octroyer le contrat à *Enseigne André* pour la fourniture et l'installation de l'enseigne du garage municipal au montant de 2 170\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-02003-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**77-04  
2022**

#### **9.6 - Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Aimé adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date 4 avril 2022;



Que la Municipalité de Saint-Aimé paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité de Saint-Aimé respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Municipalité de Saint-Aimé maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

Que la Municipalité de Saint-Aimé donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité de Saint-Aimé autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de Saint-Aimé accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**78-04  
2022**

**9.7 - Demande à la MRC de Pierre-De Saurel pour la répartition municipale des redevances du parc éolien Pierre-De Saurel pour l'année d'opération 2021**

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel est responsable des redevances du parc éolien Pierre-De Saurel;

Considérant qu'il revient aux membres du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel de décider de la façon dont sont utilisées les redevances qui sont remises à celle-ci par le parc éolien Pierre-De Saurel, et que pour ce faire, les trois options suivantes s'offrent à eux:

- investir dans des projets régionaux qui sont profitables à l'ensemble de la MRC de Pierre-De Saurel;
- affecter les profits au fonctionnement de la MRC de Pierre-De Saurel dans le but de réduire les contributions financières des municipalités;
- redistribuer les profits aux municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée;

Considérant que le conseil municipal souhaite que la MRC de Pierre-De Saurel procède à la répartition municipale des redevances du parc éolien pour l'année d'opération 2021 afin que celles-ci puissent profiter à sa population;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé demande à la MRC de Pierre-De Saurel de procéder à la répartition municipale des redevances du parc éolien Pierre-De Saurel pour l'année d'opération 2021;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'à chaque municipalité locale du territoire de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

#### **11 - VARIA**

#### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la citoyenne. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

**79-04  
2022**

#### **13 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière